



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le 3 juillet 2018

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 3 juillet 2018, le Préfet informe les habitants de MEILLAC, PLEUGUENEUC, BONNEMAIN, COMBOURG, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LANHÉLIN, MINIAC-MORVAN, PLESDER, SAINT-DOMINEUC, SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, TRESSÉ, TRÉVÉRIEN, ÉVRAN (22), LES CHAMPS-GÉRAUX (22), SAINT-HÉLEN (22) et SAINT-JUDOCE (22), qu'une enquête publique sera ouverte du 5 septembre 2018 (9h) au 8 octobre 2018 (12h), sur la demande présentée par Monsieur le Directeur régional de la société QUADRAN Energies Libres, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de MEILLAC et PLEUGUENEUC.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie de MEILLAC (version papier) aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 12h30, le vendredi après-midi de 14h à 17h30, les 1er et 3ème samedi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la mairie de PLEUGUENEUC (version papier) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, les lundi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.,
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :  
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 9h à 16h,
- à la sous-préfecture de Saint-Malo, 3 rue Roger Vercel, aux horaires habituels d'ouverture, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de Monsieur le Directeur régional de la société QUADRAN Energies Libres, Chemin de Maussac 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de MEILLAC et de PLEUGUENEUC :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur,

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr) (en précisant en objet : « Industrie - enquête publique – QUADRAN Energies Libres »).

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public :

Mairie de MEILLAC :

- vendredi 7 septembre 2018, de 14h à 17h,
- vendredi 28 septembre 2018, de 14h à 17h,
- lundi 8 octobre 2018, de 9h à 12h.

Mairie de PLEUGUENEUC :

- mercredi 5 septembre 2018 de 9h à 12h,
- mardi 25 septembre 2018 de 9h à 12h,
- vendredi 5 octobre 2018 de 14h à 17h.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies des communes désignées ci-dessus, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

  
Denis OLAGNON